

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU BUREAU

SOUTIENS AUX ASSOCIATIONS "LES PLANTEURS VOLONTAIRES" ET "LYS DEÛLE ENVIRONNEMENT" POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE METROPOLITAINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

I. Exposé des motifs

La Métropole Européenne de Lille, dans le cadre de son action en faveur du développement de l'agro-écologie et de l'accompagnement du monde agricole pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique souhaite renforcer son action autour de l'agroforesterie. Cette ambition est également affichée dans la Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine adoptée en 2016 (délibération 16 C 0352) ainsi que dans sa nouvelle stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire métropolitain adoptée en 2021 (délibération 21 C 0513).

Le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en février 2021, vise pour sa part à réduire globalement l'impact climatique du secteur agricole ainsi qu'à accroître la capacité des terres agricoles à séquestrer du carbone, notamment via le développement des boisements. L'agroforesterie permet par ailleurs de contribuer à la préservation de la ressource en eau, en favorisant l'infiltration et en améliorant la qualité des eaux.

L'association Les Planteurs Volontaires et l'association Lys Deûle Environnement ont pour objectif de participer au reboisement de notre région sur le mode participatif et ce afin de permettre, via la participation citoyenne, des agriculteurs et des villes concernées, l'appropriation des projets et du territoire par le plus grand nombre.

Suite à la sollicitation des deux structures associatives et considérant que les projets associatifs déclinés par les Planteurs Volontaires et Lys Deûle Environnement s'inscrivent en cohérence avec sa Stratégie Agricole et Alimentaire et son Plan Climat Air Énergie Territorial, la MEL renouvelle son soutien à l'association pour l'année 2024.

a. Description des objectifs

La campagne 2024 fera suite aux actions menées avec succès par les deux associations, dont l'action conjuguée a permis de planter plus de 69 000 arbres depuis 2016.



Le soutien à ces deux associations travaillant en synergie permet ainsi d'aller plus loin et plus rapidement dans la mise en œuvre de l'agroforesterie sur la métropole.

Concernant la campagne de plantation 2023/2024, les principaux projets portés par les deux associations sur la métropole seront :

- la sensibilisation des acteurs agricoles et des communes du territoire, notamment via l'organisation de réunions publiques pour présenter l'action ;
- l'accompagnement du monde agricole dans la conception des projets agroforestiers et plus précisément la conception et la mise en place de haies, d'arbres « trognes » et de vergers avec des variétés locales, afin de renforcer l'insertion paysagère des corps de fermes et améliorer les corridors écologiques. Cette action viendra amplifier le mouvement de plantations ;
- l'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de chantiers de plantation participatifs qui permettront d'ancrer le projet dans les territoires et de renforcer le lien entre le grand public et le monde agricole ;
- le suivi dans le temps des projets agroforestiers, en établissant avec les agriculteurs bénéficiaires les indicateurs de suivi de la bonne reprise des plantations.

Par ailleurs, ces associations participent à la lutte contre les phénomènes d'érosion sur le territoire, en accompagnant les communes dans le déploiement de haies anti-érosives.

b. Modalités du partenariat

En 2024, l'objectif est de planter plusieurs milliers d'arbres de façon participative. Le montant global des subventions sollicitées s'élève à 32 000 € : 25 000 € à destination de l'association Les Planteurs Volontaires et 7 000 € à destination de l'association Lys Deûle Environnement.

Le concours financier de la MEL sur ce projet viendra en complémentarité du soutien de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour l'association Les Planteurs Volontaires.

Par ailleurs, l'association Les Planteurs Volontaire bénéficie du concours de la Région Hauts-de France, de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), de Valenciennes Métropole et de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

En 2023, les actions programmées dans le cadre des partenariats avec les deux structures ont été réalisées à subvention égale pour un budget de 32 000 €.

L'aide est allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.108940 relatif aux aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2023-2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472

de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022.

L'analyse du projet porté par les deux associations au regard des critères de caractérisation des dépenses métropolitaines du budget climatique fait apparaître un impact positif sur la biodiversité, la restauration des sols, le cycle de l'eau et la qualité de l'air. La dépense est donc considérée 100 % très favorable pour l'atténuation, l'adaptation et la qualité de l'air.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet des associations "Les Planteurs Volontaires" et "Lys Deûle Environnement" pour l'année 2024 ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 25 000 € pour soutenir le projet des Planteurs Volontaires et une subvention d'un montant de 7 000 € pour l'association Lys Deûle Environnement ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'association les Planteurs Volontaires et avec l'association Lys Deûle Environnement ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 32 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement .

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ